

Vanves, le 15 juin 2021

Décision n°202106157

DECISION

Délégation de signature à Monsieur Quentin Guillemain

La présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires,

*Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu le décret du Président de la République du 14 juin 2021 portant renouvellement, jusqu'au 27 mai 2024, de Madame Dominique Marchand, inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche, à la présidence du Centre national des œuvres universitaires ;
Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;
Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ;
Vu le contrat à durée indéterminée du 1^{er} février 2016 recrutant Monsieur Quentin Guillemain, sur le poste de chef de cabinet du Centre national des œuvres universitaires et scolaires en tant qu'agent contractuel de la fonction publique de catégorie A.*

DECIDE

Article 1 :

Délégation est donnée à Monsieur Quentin Guillemain, chef de cabinet du Centre national des œuvres universitaires et scolaires, à effet de signer dans la limite de ses attributions :

- Les ordres de mission ;
- La certification du service fait et des pièces justificatives relatives aux frais de mission, de réception et de représentation et aux prestations juridiques et de conseils ;
- Les certificats administratifs relatifs au frais de mission, de réception et de représentation, aux prestations juridiques et de conseil.

Article 2 :

La décision n° 202010193 est abrogée.


La Présidente du Centre National
des Œuvres Universitaires et Scolaires
Dominique Marchand
Dominique MARCHAND